

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

PROCÈS VERBAL

OBJET : Règlement numéro 012-102 modifiant le règlement numéro 03-41 visant à établir les conditions pour la mise en place de constructions accessoires abritant des animaux non domestiques.

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 4 juin 2012, à 19 h 35 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présent : Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet, Dominique Labbé et Micheline Darveau sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de règlement.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

Item 1 Présentation du projet de règlement

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, fait un résumé du projet de règlement numéro 012-102.

Objet du règlement

Modifier le règlement numéro 03-41 pour établir les conditions pour la mise en place de constructions accessoires abritant des animaux non domestiques sur le territoire de la Municipalité.

Item 2 Période de questions.

Résumé des questions

Qu'est-ce que ce règlement implique comme changement?

Réponse : Essentiellement, il s'agit de régulariser la situation actuelle et d'encadrer les prochaines constructions du même type.

2 personnes étaient présentes à la rencontre.

012-057

Item 3 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 19 h 45.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)